

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTERE DES RESSOURCES HYDRAULIQUES ET DE L'ELECTRICITE
UNITE DE COORDINATION ET DE MANAGEMENT DES PROJETS (UCM)
PROJET D'ACCES, DE GOUVERNANCE ET DE REFORME DES SECTEURS
DE L'ÉLECTRICITE ET DE L'EAU
«AGREE»

AVIS A MANIFESTATIONS D'INTERET

Numéro de l'Avis	: AMI n° 008/MINRHE/UCM/AGREE/2024/SC
Numéro du marché	: ZR-UCM-440092-CS-INDV
Financement	: Banque mondiale Don IDA N°D9890-ZR et Crédit IDA N°7066-ZR
Services de consultant	: Recrutement d'un Consultant individuel chargé d'assumer la fonction de conseiller en planification et stratégies d'électrification au sein de l'Agence Nationale de l'Electrification et des Services Energétiques en milieu Rural et péri-urbain (ANSER en sigle).
Date de publication	: 12 août 2024

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a reçu un financement de l'Association Internationale de Développement (IDA) en vue de financer le Projet d'Accès, de Gouvernance et de Réforme des secteurs de l'Electricité et de l'Eau (AGREE) et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce financement pour effectuer les paiements au titre du contrat de « **Consultant individuel chargé d'assumer la fonction de conseiller en planification et stratégies d'électrification au sein de l'Agence Nationale de l'Electrification et des Services Energétiques en milieu Rural et péri-urbain (ANSER en sigle)** ».

Le Consultant Individuel sera responsable de (i) la mise en place d'un Plan Stratégique et des actions pour la promotion de l'électrification rurale et péri-urbaine et de sa mise en œuvre et (ii) de l'appui à l'équipe ANSER en charge en l'exécution du projet AGREE dans la gestion technique et coordination des différentes activités du projet.

Il travaillera en étroite collaboration avec les équipes chargées de la Planification et stratégie d'électrification de l'ANSER.

Les termes de référence (TDR) détaillés de la mission sont disponibles sur le site web suivant : www.ucmenergie-rdc.com. et www.anser.gouv.cd.

Pour l'Agence Nationale de l'Electrification et des Services Energétiques en milieu Rural et Périurbain, ANSER sigle, l'Unité de Coordination et de Management des projets du Ministère des Ressources Hydrauliques et de l'Électricité (UCM), invite les Consultants individuels (« Consultants ») admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants individuels intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour exécuter lesdits Services.

Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont :

- Etudes supérieures : Ingénieur Civil ou équivalent ;
- Au moins 10 ans d'expérience professionnelle dans la Planification ;
- Au moins 5 ans d'expérience avérée dans le domaine des études des projets d'électrification : études techniques, socio-économiques et EIES ;
- Une maîtrise des méthodes et outils de collecte, traitement et analyse de données dont GIS, Kobo, DAP (Demand Analysis and Planning) pour la demande ou similaires ;

- Justifier d'au moins 2 références dans la Planification, au cours des 10 dernières années ;
- Expérience dans l'analyse et la gestion des risques ;
- L'expérience de conduite de projet en Afrique subsaharienne est un atout ;
- Maîtrise des outils de gestion des projets ;
- Connaissances en financement de projet d'infrastructures, si possible en partenariat public privé ;
- Une capacité avérée à former et transférer les capacités professionnelles de collecte et analyse de données, de planification et coordination de programme d'électrification rurale ;
- Parfaite maîtrise du français.

Les candidatures féminines sont vivement encouragées.

Le Consultant devra joindre à sa candidature la lettre de motivation et le curriculum vitae ainsi que les copies des diplômes, attestations et certificats illustrant ses qualifications et références dans des missions comparables.

L'attention des Consultants intéressés est attirée sur la Section III, paragraphes 3.14, 3.16, et 3.17 des règlements de Passations des Marchés pour les emprunteurs sollicitant le financement de projets d'investissement (FPI), quatrième édition, novembre 2020, qui énonce la politique de la Banque mondiale en matière de conflits d'intérêts.

Un consultant sera sélectionné selon la méthode de sélection agréée pour des Consultants individuels telle que décrite à la section VII, paragraphes 7.36 et 7.37 du règlement de Passations des Marchés pour les emprunteurs sollicitant le financement de projets d'investissement (FPI), quatrième édition, novembre 2020, en matière de sélection et emploi de consultants par les emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des prêts de la BIRD et des crédits et dons de l'AID.

De plus amples informations peuvent être obtenues à l'adresse ci-dessous tous les jours ouvrables pendant les heures de bureau, c'est-à-dire de 9h00 à 16h00.

Les manifestations d'intérêt **rédigées en langue française** doivent être remises par écrit à l'adresse ci-dessous (par courrier physique ou par courrier électronique) avant le **lundi 26 août 2024** et porter clairement la mention : « **AMI n° 008/MINRHE/UCM/AGREE/2024/SC – Recrutement d'un Consultant individuel chargé d'assumer la fonction de conseiller en planification et stratégies d'électrification au sein de l'Agence Nationale de l'Electrification et des Services Energétiques en milieux Rural et péri-urbain (ANSER en sigle) »**.

L'adresse est :

Unité de Coordination et de Management des projets du ministère des Ressources Hydrauliques et Electricité (UCM)
1022, Avenue des Forces Armées de la RDC (ex-Avenue du Haut Commandement)
Concession Zimbali & Gombe River
2^{ème} étage du bâtiment à usage administratif
Commune de la Gombe
Kinshasa
République Démocratique du Congo
E-mail : procurement@ucmenergie-rdc.com

Jean-Pierre MUKADI KALOMBO, PMP®
Coordonnateur

TERMES DE REFERENCE

1. Contexte et justification

En vue de combler le gap d'accès à l'électricité, sur fond d'inégalités marquées entre provinces et entre territoires, la RDC s'est engagée dans une vaste réforme de libéralisation du secteur de l'électricité. Cette libéralisation a été consacrée par la loi No 014/011 du 17 juin 2014 au terme de laquelle deux établissements publics, au titre des mesures d'application de la loi, ont été mis en place dont l'Agence Nationale de l'Electrification et des Services Energétiques en milieux Rural et péri-urbain (ANSER en sigle). Créée par décret No 16/19 du 21 avril 2016, l'ANSER est chargée de la promotion et du financement de l'électrification en milieu rural et périurbain. Ainsi, l'ANSER, qui assure la gestion d'un fonds, est un organe technique de programmation et de coordination. Plus précisément, son mandat consiste, dans les zones rurales et périurbaines, en :

- La formulation du plan national de l'électrification qui cerne les priorités du pays, l'appui à la conception des programmes ciblés et la fixation des stratégies d'approche ainsi que la mobilisation de toutes les ressources nécessaires pour la mise en œuvre dudit plan ;
- Le soutien technique et financier aux initiatives publiques et/ou privées d'investissement visant le développement du secteur de l'électricité ;
- La coordination entre les opérateurs du secteur et le Gouvernement dans le programme d'électrification;
- Le développement du marché de l'électrification en promouvant le développement des opérateurs et des services énergétiques modernes ;
- La mise en œuvre des orientations du Gouvernement en matière d'électrification.

En réponse à ces missions, l'ANSER a développé les Plans Locaux d'Electrification (PLE) sur les 145 territoires de la RDC (plus la périphérie de Kinshasa), ainsi qu'une première série des projets matures, qui constituent le Programme d'Investissements Prioritaires (PIP 2022-2025). Les objectifs des PLE sont notamment de participer à l'augmentation du taux de l'électrification à 30 % d'ici à 2025 et à 50% en 2030, contre environ 20 % actuellement dont seulement un peu moins de 1% en milieu rural.

Les PLE ont été réalisés en combinant une approche *bottom-up* (recueil de données locales à l'échelle des 145 territoires, dialogue avec les parties prenantes locales, mise en valeur des opportunités et contraintes locales) et une approche *top-down* (consolidation des études et bases de données existantes à l'échelle nationale). Une telle combinaison a permis de saisir les réalités locales, tout en capitalisant sur les études déjà menées par les différentes parties prenantes.

Les résultats majeurs auxquels les PLE ont abouti considèrent :

- 145 cartes géoréférencées, avec la localisation des infrastructures existantes (centrales de production, réseaux électriques, mais aussi ports, aéroports, villes et communes...) et des infrastructures de production à développer (solaires, hydroélectriques, géothermiques) ;
- Une liste des Projets d'Investissements prioritaires (PIP) géolocalisés, ayant vocation à être régulièrement amendée au fil des réalisations effectuées et des nouvelles opportunités qui se présentent ;
- Les bases de données consolidées avec l'appui de parties prenantes externes, entre autres :
- Les bases de données d'autres secteurs pertinents dans l'analyse de la demande, notamment les spécialités agricoles par zones, les zones économiques spéciales (ZES), les petites et moyennes entreprises (PME), les industries, les zones de pêche et élevage ainsi que les aires protégées.
- La possibilité pour les potentiels investisseurs, d'être orientés dans leurs investissements sur la base des opportunités existantes et des priorités gouvernementales ;

- La possibilité pour les partenaires et les autres bailleurs de fonds, qui le souhaitent, d'accompagner le Gouvernement de la RDC à travers des investissements directs dans certains projets, la prise en charge d'études de faisabilité ou encore des subventions via le Fonds Mwinda ;
- La possibilité pour le Gouvernement, qui agit à travers l'ANSER, de promouvoir l'accès aux services énergétiques et doit avoir à sa disposition des outils de connaissance et d'aides à la décision ;
- La possibilité pour la société civile, de connaître les engagements du Gouvernement de la RDC et l'avancement des projets facilités sur les territoires.

Les améliorations à apporter aux Plans Locaux de l'Électrification (PLE) peuvent être résumées comme suit :

- La nécessité d'affiner les études qui n'ont pas le même niveau de détails partout aussi bien sur la demande que sur l'offre ;
- La nécessité d'augmenter les PLE pour intégrer les infrastructures de transport (transmission) et d'interconnexion. Cette phase constitue déjà une première tentative d'intégrer les PLE dans le Plan national d'Electrification (PNE) ;
- La stratégie de communication et de vulgarisation des PLE auprès des développeurs et autres investisseurs, ainsi qu'aux bailleurs de fonds. D'où la nécessité de mettre en place une plateforme digitale interactive et une autre de monitoring des centrales et réseaux (HT, MT et BT) sur toute l'étendue du territoire national.

La première plateforme fait l'objet des TDR existants et séparés des TDR actuels ;

Pour la deuxième plateforme, les TDR sont en cours d'élaboration ;

- La nécessité de combler à l'insuffisance de ressources humaines pour pérenniser la mise à jour de la base des données ;
- Le besoin de garder un contact régulier (ainsi que le dialogue) avec les différentes parties prenantes à tous les niveaux ainsi que la supervision/surveillance des interventions (et dynamiques en cours) dans les différentes zones, besoin nécessitant des moyens logistiques importants (véhicules, DGPS, drone...);
- L'importance de pouvoir actualiser les informations sectorielles et de construire des externalités positives à tout moment ;
- L'urgence de donner un contenu concret au volet électrification du Programme de Développement Local (PDL-145T) en termes de choix de site mais surtout de *modélisation* pour l'exploitation et la pérennisation des investissements ;
- La nécessité de pouvoir alimenter les articulations complémentaires entre les deux approches top-down et bottom-up ;
- Le besoin de mobiliser les forces vives et de pouvoir générer, à tout moment, des compromis utiles entre les priorités.

A date, ces données et informations sont intégrées dans une base de données ArcGIS, de manière statique et interne à l'ANSER.

En plus l'**UCM**, dans le cadre du programme **EASE**, a produit des études de planification dans les zones urbaines avec (1) **NRCA** sur la cartographie des infrastructures électriques existantes, la consolidation des études en cours et existantes sur une plateforme GIS, (2) **IED** sur les études de pré-faisabilité pour l'électrification de 21 chefs-lieux, (3) **SHER et Artelia** sur l'actualisation de l'Atlas, potentiel hydroélectrique et solaire. Dans le même cadre, **UCM** avec **VSI Afrique**, a produit des études de faisabilité sur quelques sites (Luozi, Kasongo-Lunda, Ngandajika, Demba). A toutes ces études, il faut associer les différents plans directeurs effectués par la **SNEL**, sans oublier la plateforme **VIDA** avec l'appui de la **SFI**.

A ce jour, il y a besoin de rassembler et/ou consolider toutes les données de planification (documents, plateformes, etc.) disponibles sur la République Démocratique dans un seul document et/ou plateforme.

Par ailleurs, dans le cadre du programme AGREE, la Banque Mondiale, via UCM, souhaite accorder une Assistance Technique/études pour appuyer l'ANSER dans la promotion de l'électrification des zones périurbaines (y compris les petites villes) en développant un portefeuille de diffusion au secteur privé. Ces études visent à enrichir les données cartographiques et la planification géospatiale dans les domaines de l'hydroélectricité et du solaire photovoltaïque.

Dans le cadre des activités de cette assistance technique financée par la Banque mondiale, ANSER qui est en charge de l'exécution souhaite recruter un Expert en Planification et Stratégie d'Electrification devant accompagner son équipe en charge de l'exécution du programme.

Cet Expert doit en outre conseiller la direction générale dans le développement des stratégies pour l'électrification rurale et périurbaine ainsi que la promotion des services énergétiques, et particulièrement dans la préparation du portefeuille de projets à soumettre à la Banque Mondiale dans le cadre des Programmes à venir.

2. Mission Générale du Consultant Individuel

Le Consultant Individuel est responsable de la mise en place d'un Plan Stratégique et des actions pour la promotion de l'électrification rurale et péri-urbaine et de sa mise en œuvre et appuie l'équipe ANSER en charge en l'exécution du projet AGREE dans la gestion technique et coordination des différentes activités du projet.

De manière générale, les prestations du Consultant consisteront en :

- Affiner et d'augmenter les PLE dans la vision globale des missions de l'ANSER en Comblant le vide laissé par les Plans Locaux d'Electrification exprimé par les améliorations exprimées dans le paragraphe précédent :
 - Confirmer les données de l'offre des PLE,
 - Affiner les études des projets listées dans les PLE ;
 - Confirmer les données de la demande par l'intégration des données sur les priorités des territoires par des consultations directes ou indirectes des ETD et autres parties prenantes, sachant que l'énergie est un levier ou catalyseur de développement ;
 - L'intégration des infrastructures de transport (transmission) et d'interconnexion en vue d'intégrer les PLE dans la stratégie nationale du Plan Nationale d'Electrification en prenant en compte la Planification des milieux urbains (cf. notamment l'Unité de Coordination et de Management des Projets du Ministère - **UCM** et la Société Nationale d'Electricité - **SNEL**) ;
 - Les infrastructures évoquées ci-haut doivent faire l'objet des études de faisabilité techniques et socio-économiques pour justifier les choix techniques et technologiques ainsi que la rentabilité des investissements, au même titre que les centrales elles-mêmes ;
- Participer à la coordination et harmonisation techniques des études de l'ensemble de l'assistance technique
- Organiser le suivi technique des consultants an charge des différentes études afin d'assurer la mise en œuvre de l'assistance technique Banque Mondiale
- Conseiller et Orienter la Direction Générale d'ANSER pour la prise de décision stratégique relative aux études sur l'assistance technique AGREE et des programmes futurs avec les Bailleurs de Fonds ;
- Promouvoir le dialogue technique (réunions de coordination, séminaires, ateliers) entre parties prenantes aux activités auxquelles il intervient

Il travaille en étroite collaboration avec les équipes techniques chargées de la Planification ainsi que des Partenariats de l'ANSER, en parallèle avec les autres parties prenantes.

3. Objectifs spécifiques de la mission

Les prestations du Consultant Individuel sont réparties en trois missions spécifiques :

a) Mission 1 : Appui ANSER dans le projet AGREE

Elle consiste en la coordination technique de l'équipe en charge de l'exécution de l'Assistance technique et promotion de l'électrification rurale du programme AGREE au sein d'ANSER.

Les tâches spécifiques à réaliser sont les suivantes :

- Appui à la coordination technique et gestion de différentes assistances techniques dans le cadre du projet AGREE
- Suivi des avancements des études techniques et coordination avec la cellule de passation de marché pour le respect des chronogrammes
- Encadrer des activités de l'équipe technique placées sous sa responsabilité et veiller à l'atteinte des résultats attendus d'elle selon le calendrier arrêté, en concordance avec le calendrier général de l'Assistance technique.
- Conseil, orientation et appui ANSER dans la définition et suivi des études techniques
- Définition et rédaction des Termes de référence relatifs aux activités du programme sous supervision d'ANSER
- Participation aux travaux des groupes de travail interne d'ANSER sur les activités du programme
- Appui dans l'élaboration des stratégies visant l'appropriation des études réalisées

b) Mission 2 : Mise en place d'un Plan Stratégique d'électrification rurale

Cette mission consiste à conseiller la direction générale sur le développement de l'approche stratégique pour l'électrification rurale et périurbaine ainsi que la promotion des services énergétiques.

Elle comprend les tâches spécifiques suivantes :

- Révision des documents des PLE et proposition des actions d'amélioration :
 - Affiner, par la collecte et la confirmation des données, l'évaluation de l'offre : des centrales existantes (en service et hors-service) et du potentiel énergétique des ressources hydroélectriques, solaire, biomasse, géothermiques, en gaz méthane ;
 - Affiner, par la collecte et la confirmation des données, l'évaluation de la demande : des ménages et tertiaire (industrie, usage productif de l'énergie). Un accent doit être mis sur les services énergétiques ainsi que les priorités exprimées dans cet exercice de dialogue avec les communautés locales, les autorités locales et autres parties prenantes ;
 - Etablir pour chaque projet des PLE un niveau d'intérêt : national (niveau 1), provincial (niveau 2) ou territorial (niveau 3) ;
 - Fournir pour les projets d'intérêt provincial (niveau 2) et/ou territorial (Niveau 3) une modélisation financière pour attirer les investissements. L'évaluation de la demande dans ce cas (ménages, services énergétiques...) doit inclure la production des courbes des charges ;
 - Pour les projets (nouvelles centrales ou existantes, réseaux associés ou d'interconnexion) d'intérêt national (niveau 1), évaluer les besoins en études de faisabilité techniques, socio-économiques et EIES, partant des PLE, élaborer, en cas de besoin, les termes de référence pour le recrutement des bureaux d'études la réalisation des études techniques, socio-économiques, de rentabilité financière et EIES ;
 - Elaborer une stratégie pour le Plan Directeur National en définissant les priorités en lien avec la stratégie d'électrification définie dans les PLE. Cette stratégie doit inclure les réseaux régionaux et d'interconnexion. Ensuite proposer les termes de référence pour les études de ce Plan Directeur ;
 - Participer à la vérification de la cohérence technique entre les différents documents du Projet ;
 - Mise à jour de la base des données SIG

- Mise à jour des Cartes PLE pour tous les 145 territoires (y compris la périphérie de Kinshasa) à jour
- Proposer une stratégie de mise à jour des PLE, définir les indicateurs de performance et mettre en place un tableau de bord périodique de suivi des activités touchant les PLE ;
- Accompagner le Service Planification d'ANSER dans la Planification et mise en place des stratégies de l'électrification rurale
- Accompagner ANSER dans la définition de la méthodologie et mise en place des outils pour l'implémentation des sites d'activités économiques électrifiées et à la priorisation des approches de promotion des usages productif suivant les réalités de chaque zone
- Organiser les relations avec les différentes parties prenantes à la Planification (les Ministères sectoriels, les bailleurs de fonds, les institutions du secteur dont l'UCM et la SNEL, provinces et ETD, société civile...), dans les limites de son domaine de responsabilité :
 - Collecter les besoins des différentes parties prenantes aux études ;
 - Gérer les relations avec ces parties prenantes ;
 - Veiller au respect des chronogrammes d'exécution des prestataires externes, s'assurer de la conformité de leurs prestations aux termes de référence, valider les livrables produits et en faire rapport ;
 - Participer à la vérification de la cohérence technique entre les différents documents ;
 - Préparer les rapports périodiques d'avancement.
- Transfert de connaissances :
 - Le Consultant Individuel devra travailler en étroite collaboration avec les équipes qui seront progressivement déployées au niveau des pools décentralisés de l'ANSER. De cette collaboration résultera un transfert de connaissances spécialisées pour renforcer les capacités de ces agents dans la collecte et l'analyse de données d'électrification, à des fins de planification, priorisation et suivi-évaluation. Cela constituera une base solide pour la gestion future par les pools provinciaux des projets de développement de l'accès aux services énergétiques décentralisés.

c) **Mission 3 : Accompagnement dans la mise en œuvre des programmes futures**

Elle concerne l'identification et définition des études complémentaires devant permettre à ANSER de disposer d'un plan et stratégie d'électrification Rurale et périurbaine cohérents et susceptibles de permettre l'orientation et alignement des différents financements (Privé, PTF et/ou Fonds publics) dans le sous-secteur d'électricité.

Elle comprend les tâches suivantes :

- Identifier des écarts et proposition des pistes d'amélioration pour la définition d'études complémentaires
- Identifier les problèmes et obstacles dans le déroulement des programmes précédents avec les Bailleurs et formuler des propositions et recommandations pour capitaliser les programmes à venir
- Revoir des programmes et plans d'action des autres partenaires techniques et financiers afin d'assurer une complémentarité des différents programmes

4. Normes de performance

Le Consultant Individuel s'engage à fournir ses services conformément aux normes professionnelles et déontologiques de compétence et d'intégrité les plus exigeantes. Il sera évalué sur une base semestrielle.

5. Durée de la mission

La durée de la mission du Consultant Individuel est de 12 mois renouvelable sur évaluation de performances, à concurrence de la durée de la concession.

Le temps des prestations hebdomadaires est fixé à 40 heures minimum, à raison d'au moins huit heures par jour, sur son lieu de travail ou en dehors de celui-ci.

6. Livrables attendus du Consultant

L'étendue des prestations du Consultant comprend la préparation et la soumission en temps utile des rapports et documents de qualité, rédigés en français.

Le Consultant devra fournir :

a) Rapport initial :

Le Consultant devra soumettre dans un délai de 4 semaines à compter de la date d'entrée en service, un rapport initial devant contenir, entre autres, le plan de travail, la méthodologie et le calendrier d'exécution de la mission assignée.

b) Rapports mensuels/trimestriels :

Le Consultant devra soumettre des rapports trimestriels pendant la durée de la mission assignée. Ces rapports devront récapituler les principales tâches qui ont été effectuées au cours de la période de référence, les étapes-clés franchies vers la réalisation de la mission, et le taux d'achèvement de la mission. Les données financières devront comprendre les photocopies de factures du Consultant ainsi que les rapports financiers détaillant toutes les dépenses engagées, y compris les taux de rémunération du Consultant, les heures travaillées et les autres coûts directs. Tous les documents préparés par le Consultant dans le cadre de la mission assignée (y compris les présentations et les commentaires annotés aux rapports) doivent figurer en annexe de chaque rapport mensuel. Lesdits rapports devront être rédigés en français, et soumis au plus tard le 10^e jour du mois suivant la fin de chaque mois considéré.

Le rapport trimestriel donnera un aperçu des activités menées les trois derniers mois. Ils concerneront les mois To+3, To+6 et To+9.

c) Rapport d'achèvement :

Au terme de la mission assignée, le Consultant devra soumettre un rapport complet détaillant entre autres, les activités entreprises pendant la durée de la mission, les intrants et extrants, les résultats attendus et les livrables exigés par ANSER. La soumission, les difficultés rencontrées, les leçons apprises et les approches de solutions. L'approbation de ce rapport constituera les conditions préalables au décaissement de son dernier paiement au titre de la mission assignée.

7. Qualifications et expérience requises

Le candidat devra disposer des qualifications et expériences suivantes :

- Etudes supérieures : Ingénieur Civil ou équivalent. Le Master en Business Administration est un atout ;
- 10 ans d'expérience professionnelle dans la Planification ;
- 5 ans d'expérience avérée dans le domaine des études des projets d'électrification : études techniques, socio-économiques et EIES ;
- Une maîtrise des méthodes et outils de collecte, traitement et analyse de données dont GIS, Kobo, DAP (Demand Analysis and Planning) pour la demande ou similaires ;
- Justifier d'au moins 2 références dans la Planification, au cours des 10 dernières années ;
- Expérience dans l'analyse et la gestion des risques ;
- L'expérience de conduite de projet en Afrique subsaharienne est un atout ;
- Maîtrise des outils de gestion des projets ;

- Connaissances en financement de projet d'infrastructures, si possible en partenariat public privé ;
- Aptitude à travailler en milieu multiculturel, au sein d'une équipe pluridisciplinaire, en situation complexe;
- Une capacité avérée à former et transférer les capacités professionnelles de collecte et analyse de données, de planification et coordination de programme d'électrification rurale ;
- Logique, organisé, méthodique, dynamique et proactif ;
- Parfaite maîtrise du français ; la connaissance de l'anglais est un atout.